

GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL DES VINGT-QUATRE POUR LES QUESTIONS MONÉTAIRES INTERNATIONALES ET DE DÉVELOPPEMENT

COMMUNIQUÉ

Le 16 avril 2024

1. Le G24 prend acte des profondes souffrances causées par les différentes crises qui agitent le monde. De telles crises, qu'elles résultent de conflits, de catastrophes naturelles, de violences ou d'autres calamités, ont prélevé un lourd tribut sur les populations. Nous appelons à des engagements forts et soulignons l'urgence d'un front uni au niveau international pour rétablir la paix, la stabilité et reconstruire les moyens de subsistance des populations touchées. Nous appelons les institutions financières internationales (IFI) à aider équitablement les pays touchés.

2. Bien que les projections annoncent une reprise et une croissance modérée dans les pays avancés et une croissance stable dans les pays émergents et pays en développement (PEPD), l'économie mondiale est en proie à des faiblesses et des incertitudes persistantes, en particulier dans les PEPD et les pays à faible revenu (PFR). Bien que l'inflation marque le pas dans la plupart des régions grâce à la diminution des perturbations sur les chaînes d'approvisionnement et au resserrement de la politique monétaire, les perspectives d'ensemble demeurent très inquiétantes, dans la mesure où la croissance prévue pour 2025 est inférieure à la moyenne des vingt années ayant précédé la pandémie. Par conséquent, une proportion considérable du monde en développement devrait s'être appauvrie d'ici fin 2024, par rapport à la situation qui prévalait avant la pandémie. Cela signifie que l'objectif de développement durable et inclusif à l'horizon 2030 est plus difficile à atteindre qu'auparavant. Nous demandons à l'ensemble de la communauté internationale, et en particulier aux organisations multilatérales, de coopérer et de redoubler d'efforts pour accélérer les progrès.

3. L'incertitude des perspectives doit inciter les autorités à bien saisir la difficulté des arbitrages qu'elles doivent effectuer pour guider la politique économique. Les risques extérieurs devraient perdurer alors que prévalent les politiques désinflationnistes. Les risques liés à la persistance d'une inflation hors énergie et alimentation pourraient déclencher de nouveaux épisodes de durcissement de la politique monétaire, ce qui viendrait s'ajouter à des niveaux d'endettement et des déséquilibres de compte courant déjà élevés, au détriment des perspectives économiques. En outre, l'adoption rapide de l'intelligence artificielle et du numérique, bien que porteuse de nouvelles possibilités, représente également un risque, notamment dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre dans les PEPD et les PFR. Enfin, de fréquentes tensions géopolitiques viennent perturber les chaînes d'approvisionnement, au détriment de l'activité économique. Nous appelons de nos vœux une coopération multilatérale renouvelée pour aider les pays vulnérables à atténuer ces risques et surmonter ces difficultés.

4. Eu égard à l'incertitude qui marque l'environnement économique, satisfaire les besoins changeants des différents pays suppose célérité et agilité. Dans un contexte de forte demande pour les financements au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) du Fonds monétaire international (FMI), et compte tenu, de l'urgence des besoins, le fait d'aider les pays admissibles à la FRD à élaborer des trains de réformes solides accélèrera les processus de demande et de décaissement et permettra à des pays de pouvoir compter sur une assistance rapide. En outre, il convient de faire preuve de volontarisme en suscitant de l'intérêt pour les programmes visant à

renforcer la capacité de résistance des systèmes de santé. Puisque la revue intermédiaire de la facilité doit intervenir en 2024, nous demandons au FMI d'envisager d'étendre le champ d'application des financements du fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité au-delà des enjeux du changement climatique et de la préparation aux pandémies pour englober d'autres facteurs de vulnérabilité de la balance des paiements. Par ailleurs, nous saluons le rehaussement des limites d'accès applicables aux facilités du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC), qui permettra de soutenir davantage les PFR dans un environnement économique mondial difficile. Cependant, eu égard à la hausse anticipée de la demande pour les ressources du fonds fiduciaire RPC, il est impératif d'assurer que ce dernier soit financièrement viable à long terme ; à cette fin, il pourrait être opportun que le FMI envisage des solutions telles que des ventes d'or. Pour encore étoffer l'enveloppe de ressources à destination des PEPD et des PFR, nous appelons les pays qui le souhaitent, et qui affichent une solide balance des paiements, à volontairement réaffecter au bénéfice des pays en difficulté les droits de tirage spéciaux (DTS) dont ils n'ont pas l'usage. Lever les obstacles à la réaffectation des DTS en faveur des banques multilatérales de développement (BMD) doit également revêtir un caractère prioritaire.

5. La hausse considérable de la demande pour les financements du FMI depuis le début de la pandémie s'explique par les difficultés structurelles que rencontrent certains pays. D'après les projections, le FMI devrait afficher de solides résultats financiers à moyen terme, sous l'effet conjugué d'un gros volume de prêts et d'une hausse des taux d'intérêt, ce qui lui donne l'occasion de renforcer le soutien à ses pays membres. À cet égard, nous appelons à la normalisation de la marge du taux de commission sur les prêts du FMI (taux du DTS), conformément à la politique en vigueur, ainsi qu'à la revue des commissions additionnelles. S'agissant de la marge du taux de commission, cela fait 13 ans qu'elle a été fixée à des niveaux supérieurs à la normale, en vertu de la clause de circonstances exceptionnelles. Nous sommes d'avis que les solides résultats financiers du FMI ne justifient pas que les pays membres se voient imposer des commissions élevées à l'heure actuelle, et que l'application de la politique en vigueur laisse entrevoir la possibilité d'un retour de la marge à des niveaux normaux. S'agissant des commissions additionnelles, nous réitérons nos appels précédents en faveur de leur élimination ou de leur réduction substantielle et permanente. En attendant qu'intervienne une telle décision, il conviendrait de suspendre les commissions additionnelles. De telles modifications aux commissions et commissions additionnelles bénéficieraient immédiatement à de nombreux pays membres en leur donnant des marges de manœuvre supplémentaires et en réduisant la charge du service de la dette, tout en garantissant une gestion prudente des risques du point de vue des finances du FMI. Nous comptons bien que les discussions qui doivent se tenir plus tard dans l'année sur la politique en matière de commissions additionnelles déboucheront sur un examen officiel.

6. Nous nous félicitons du réexamen en cours du cadre commun du FMI et de la Banque mondiale sur la viabilité de la dette des pays à faible revenu (CVD-PFR) et de la planification d'une revue complète des limites d'accès du compte des ressources générales (CRG) du FMI. Ces initiatives sont autant d'étapes indispensables pour renforcer le soutien apporté par le FMI à ses pays membres, surtout à la lumière de la récente augmentation des quotes-parts. Nous comptons bien qu'une future revue permettra de faire en sorte que le CVD soit un outil objectif impartial pour l'évaluation de la viabilité de la dette. De plus, nous attendons beaucoup de la prochaine

revue des financements et des facilités concessionnelles du FMI, car elle pourrait permettre d'affiner et d'optimiser encore davantage les cadres de prêt concessionnels du FMI.

7. Le récent relèvement équiproportionnel contribue à rendre le FMI davantage fondé sur un système de quotes-parts, et renforce son rôle au cœur du dispositif mondial de sécurité financière. Bien qu'il n'augmente pas la capacité de prêt du FMI, ce relèvement, conjugué à la réduction proposée des accords de crédit au titre des nouveaux accords d'emprunt (NAE), réduira la dépendance aux ressources empruntées. Nous appelons les pays membres à assurer une mise en œuvre rapide en approuvant au niveau national le relèvement des quotes-parts d'ici mi-novembre 2024. De plus, la création d'un troisième siège pour l'Afrique subsaharienne est une évolution positive, car elle améliore la représentation de la région, et nous encourageons la création d'un cinquième poste de directeur général adjoint pour les PEPD, pour des raisons analogues. Cependant, nous notons qu'augmenter les quotes-parts sans remédier à l'actuelle sous-représentation des PEPD dans la structure de gouvernance du FMI continuerait à nuire à la légitimité et à la crédibilité de l'organisation. Par conséquent, nous appelons à un réalignement des quotes-parts pour tenir compte de l'évolution des réalités économiques de nos pays membres et pour assurer une meilleure représentation des PEPD. Il ne faudrait pas qu'un tel réalignement se fasse au détriment d'autres PEPD et PFR membres du FMI. Nous soulignons l'importance de s'en tenir à la date butoir de juin 2025 pour la proposition de modalités de révision de la formule de calcul des quotes-parts.

8. Nous prenons acte des démarches entreprises par le groupe de la Banque mondiale pour mettre en œuvre la feuille de route de la réforme de l'institution. À l'heure où se préparent les derniers détails d'initiatives comme les tableaux de bord du Groupe de la Banque mondiale, les programmes pour les défis mondiaux, le renforcement des connaissances et la plateforme de garantie, nous comptons bien que la Banque mondiale s'agrandisse, s'améliore et gagne en efficacité. Nous nous attendons à ce que les résultats soient équilibrés et que le groupe de la Banque mondiale gagne considérablement en rapidité et en efficacité en proposant à ses clients des services de meilleure qualité. Il ne faudrait pas que l'engagement en faveur de l'affectation de 45 % des financements annuels à des projets en lien avec le changement climatique se fasse au détriment de la création d'une prospérité partagée ou de l'éradication de la pauvreté, deux enjeux fondamentaux du développement. Plutôt que d'établir un objectif chiffré, nous pensons qu'il vaudrait mieux insister sur la structuration et la « bancabilité » des projets, afin d'assurer la mobilisation des ressources nécessaires. Enfin, nous appelons instamment à une évaluation réaliste du reste des réformes, afin que les arbitrages, les risques et les implications budgétaires nettes apparaissent bien clairement à tous.

9. Les améliorations prévues du modèle de financement doivent se traduire par un cadre d'incitations financières qui encourage véritablement les clients à traiter les huit défis mondiaux approuvés par les gouverneurs à Marrakech en octobre dernier. Il sera utile d'aligner de manière plus solide le financement des activités liées aux huit défis mondiaux avec les instruments des capitaux hybrides, de la plateforme de garantie et du fonds pour une planète habitable, en définissant des critères transparents et objectifs d'affectation des ressources. En outre, la mise en activité de la plateforme d'accélération des solutions mondiales doit renforcer l'adhésion des pays et permettre de mieux répondre à leurs demandes, en contribuant de manière équilibrée aux activités associées aux huit défis mondiaux ; il s'agit également d'apporter des financements

concessionnels nouveaux et supplémentaires et d'octroyer rapidement des dons, afin de favoriser la demande des clients. Pour assurer une réussite durable, il est essentiel que les actionnaires et les donateurs tiennent sans délai leurs engagements. Nous appelons les BMD à œuvrer de concert de manière systématisée, et à approfondir leur coopération sur les guichets concessionnels et les fonds thématiques pour mieux répondre aux besoins des pays clients.

10. Des ressources nettement plus importantes sont nécessaires pour se rapprocher des objectifs de développement et de lutte contre le changement climatique, aussi saluons-nous les efforts récemment consentis pour augmenter la capacité financière de l'Association internationale de développement (IDA) et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). Atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030 suppose de surmonter certaines difficultés, et c'est pourquoi nous souhaitons que la 21^e reconstitution des ressources de l'IDA soit la plus ambitieuse de l'histoire. Une reconstitution d'ampleur des ressources de l'IDA nécessitera que les pays contributeurs redoublent d'efforts pour sauvegarder les financements concessionnels en faveur des pays les plus vulnérables. Au vu des difficultés économiques que traversent les pays en développement, nous appelons la direction de l'IDA et les pays contributeurs à s'abstenir de durcir les conditions de financement pour les pays membres les plus fragiles. Nous prenons acte des améliorations de la capacité de prêt de la BIRD et de l'IDA résultant des mesures qu'elles ont prises pour optimiser leurs bilans. Cependant, conscients des risques que suppose un recours excessif à l'effet de levier financier, nous sommes d'avis que des ressources supplémentaires et nouvelles sont nécessaires pour accroître la capacité financière de l'IDA et de la BIRD et relever les défis mondiaux du développement. À cet égard, nous appelons à une mise en œuvre plus rapide des recommandations du groupe d'experts indépendants du Groupe des Vingt (G20) concernant une augmentation de capital, à la fois au sein du groupe de la Banque mondiale et dans l'ensemble du système des BMD au sens large. Nous attendons avec impatience l'examen des actionnaires en vertu des principes de Lima, et espérons qu'il débouchera sur une représentation accrue des PEPD. Nous appelons les actionnaires du groupe de la Banque mondiale à faire émerger un consensus de nature à permettre la réussite rapide du processus d'examen.

11. La dette souveraine s'est rapidement accumulée entre 2013 et 2023 dans les pays en développement, l'effet conjugué de la cherté du service de la dette et des dépréciations des monnaies réduit la capacité des pays à financer des programmes de développement nationaux. Les récentes avancées du cadre commun du G20 constituent une évolution positive face à ces difficultés. En outre, la table ronde mondiale sur la dette souveraine a permis d'établir des pratiques et procédures communes en matière de restructuration de dette, ce qui a permis des avancées s'agissant des dettes du Ghana et de la Zambie. À l'avenir, nous recommandons vivement de nouvelles réformes du cadre commun du G20 afin d'assurer que les résolutions de dette souveraine interviennent de manière prévisible, rapide, claire et coordonnée. En outre, une coopération précoce et efficace des créanciers et des débiteurs auprès des agences de notation de crédit peut empêcher qu'un problème de liquidité à court terme ne dégénère en crise de la dette. Il est possible, au cas par cas, de se pencher sur le traitement des dettes intérieures et sur les dettes souveraines en lien avec des entreprises publiques. Pour continuer d'aider les pays en développement à couvrir leurs importants besoins de refinancement et à faire face aux lourdes charges liées au service de leur dette, nous préconisons l'adoption d'une approche globale et responsable, assortie de mesures concrètes et efficaces pour aider les pays à mettre fin au cercle vicieux dans lequel les enferme

l'aggravation des crises de l'endettement et du changement climatique. À cet égard, nous sommes favorables au lancement d'une étude réalisée par un *groupe d'experts mondial sur la dette, la nature et le climat*.

12. Les récents engagements pris en faveur du financement de l'action climatique lors de la COP28 démontrent que la communauté internationale a pris acte de l'urgence, mais l'écart qui existe entre les promesses et les financements effectivement accordés continuent de soulever des inquiétudes. En même temps que nous observons un engagement renouvelé en faveur de l'adaptation et de l'atténuation, nous saluons les avancées dans la mise en service du fonds « pertes et préjudice » prôné par les pays en développement. Nous appelons les donateurs à honorer sans délai leurs engagements, actuellement estimés à 660 milliards de dollars, et nous invitons la Banque mondiale à accélérer la mise en place de la structure fiduciaire de ce fonds. À cet égard, nous tenons à souligner que le financement de l'action climatique, notamment par l'intermédiaire d'instruments novateurs comme les échanges de titres de dette contre des engagements en faveur du climat, doit respecter le principe d'une responsabilité commune mais différenciée, tenir compte des capacités respectives des différents pays et permettre une transition juste. De plus, tout en accueillant favorablement le regain d'intérêt pour l'enjeu de la biodiversité, nous appelons les BMD, conformément à leur déclaration conjointe lors de la COP28, à œuvrer au renforcement de la collaboration entre les IFI au niveau des pays, à acheminer minutieusement les ressources qui présentent des modalités hautement concessionnelles, à débloquer les financements privés, à partager activement leurs connaissances et leurs expériences, et à harmoniser leurs méthodes pour obtenir de meilleurs résultats, en s'appuyant sur des stratégies et des cadres nationaux en matière de politique en faveur du climat. Nous espérons que les incitations aux investissements ne feront pas de la nature et de la biodiversité des garanties pour des emprunts, mais plutôt des sources de revenus supplémentaires à long terme. Nous rappelons qu'une transition juste doit assurer aux pays en développement un accès abordable à toutes les formes d'énergie. Nous prenons acte de l'engagement continu de l'OPEP, exprimé dans sa *Déclaration de coopération*, à préserver la stabilité du marché pétrolier.

13. La mobilisation des ressources intérieures est essentielle au financement du développement durable, en particulier eu égard à la diminution de l'aide publique au développement et des financements obtenus sur les marchés privés. Nous prenons acte des initiatives en cours, sous l'égide du cadre inclusif de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du G20 sur l'érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices, visant à lutter contre l'évasion fiscale, à améliorer la cohérence des règles fiscales internationales et à assurer un environnement fiscal plus transparent ; en effet, ces démarches sont de nature à renforcer le recouvrement de l'impôt. Nous renouvelons notre appel en faveur de solutions faciles à mettre en œuvre et qui génèrent un volume significatif de nouvelles recettes budgétaires pour les PEPD. Nous saluons les discussions en cours aux Nations Unies en vue d'établir une convention-cadre sur la coopération internationale en matière fiscale, et nous espérons que cette initiative sera source d'équité, qu'elle permettra au développement durable d'occuper une place plus importante dans les négociations mondiales dans le domaine de la fiscalité, et qu'elle génèrera un volume significatif de nouvelles recettes budgétaires pour les PEPD. Il importe de faire émerger un consensus au niveau multilatéral pour permettre à cette initiative de progresser, et c'est pourquoi nous appelons le FMI et la Banque mondiale d'y apporter leur concours, comme elles l'ont fait en participant aux initiatives prises par

l'OCDE. Nous saluons l'initiative de l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté et nous félicitons que les questions de fiscalité et d'inégalités figurent au programme de la présidence brésilienne du G20. Cela montre que la communauté internationale est de plus en plus consciente que la politique fiscale est un outil essentiel de promotion de la croissance inclusive et de réduction des inégalités. Nous prenons acte des discussions en cours sur le recours à des indicateurs de mobilisation des ressources intérieures pour les activités de prêt de la Banque mondiale, et recommandons que les critères utilisés ne se limitent pas au montant de l'impôt recouvré, mais qu'ils intègrent également des indicateurs sur la progressivité de l'impôt et la réduction des flux financiers illicites.

14. Il demeure essentiel de revigorer la coopération internationale pour remédier efficacement aux nombreuses difficultés que rencontre l'économie mondiale. Les bienfaits de la mondialisation et de l'ouverture aux échanges ont joué un rôle déterminant pour le développement durable et la réduction de la pauvreté. Cependant, les récentes tensions géopolitiques, la mise en œuvre de politiques industrielles pour se prémunir contre les risques associés aux chaînes d'approvisionnement, les initiatives en faveur du climat et les enjeux de sécurité nationale sont autant de facteurs qui alimentent des tendances protectionnistes. Dans un contexte incertain, le protectionnisme nuit à une réduction durable de la pauvreté, en particulier dans les secteurs comptant beaucoup de travailleurs pauvres. Il est vital de favoriser le multilatéralisme et de réformer le système commercial mondial, tout en atténuant les risques associés à la fragmentation des échanges. Nous appelons les BMD et les IFI à coordonner étroitement leurs programmes de développement et à apporter leur appui à un cadre commercial multilatéral résilient. Nous appelons les nations à garantir la sécurité du transport de marchandises le long des principaux axes commerciaux. En outre, nous rappelons l'importance d'une coopération plus poussée entre les organisations multilatérales et l'Organisation mondiale du commerce, en particulier pour ce qui concerne la poursuite d'objectifs mondiaux de portée générale. La coopération au sein de diverses institutions internationales est indispensable pour relever les défis du multilatéralisme et œuvrer en faveur d'un monde plus prospère et plus équitable.

LISTE DES PARTICIPANTS¹

Les ministres du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et le développement ont tenu leur cent onzième réunion à Washington le 16 avril 2024, présidée par Ralph Recto, ministre des Finances des Philippines. Leonardo Madcur, administrateur suppléant au FMI pour le groupe auquel appartiennent l'Argentine et le Pérou, occupait le rang de premier vice-président, et Olawale Edun, ministre des Finances du Nigéria, celui de deuxième vice-président.

La réunion des ministres a été précédée le 15 avril 2024 de la cent vingt-troisième réunion des suppléants du Groupe des Vingt-Quatre, présidée par Joven Balbosa, sous-secrétaire du groupe sur la finance internationale du ministère des Finances des Philippines.

Groupe africain : Marlon Geswint, Afrique du Sud ; Laaziz Faïd, Algérie ; Adama Coulibaly, Côte d'Ivoire ; Rania Al-Mashat, Égypte ; Gebreyesus Guntie, Éthiopie ; Mays Mouissi, Gabon ; Mohammed Amin Adam, Ghana ; Njuguna Ndungu, Kenya ; Mohamed Taamouti, Maroc ; Yemi Cardoso, Nigéria ; Malangu Kabedi-Mbuyi, République démocratique du Congo.

Groupe asiatique : Krishnamurthy Subramanian, Inde ; Reza Boostani, République islamique d'Iran ; Wassim Manssouri, Liban ; Muhammad Aurangzeb, Pakistan ; Francisco Dakila, Philippines ; Shehan Semasinghe, Sri Lanka ; Roman Marshavin, Syrie.

Groupe latino-américain : Daniel Pierini, Argentine ; Tatiana Rosito, Brésil ; Ricardo Bonilla, Colombie ; Tatiana Rodriguez, Équateur ; Alvaro Gonzalez Ricci, Guatemala ; Ernesto Acevedo, Mexique ; Adrian Armas, Pérou ; Alvin Hilaire, Trinité-et-Tobago.

Observateurs : Luis Epalanga, Angola ; Ghaith Nader Idrees, Arabie Saoudite ; Zamir Iqbal, Banque islamique de développement ; Weifeng Yang, Chine ; Raquel Artecona, CEPALC ; Andrés Miguel Rondón, CNUCED ; Navid Hanif, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales (DAES) ; Ebrahim Alzaabi, Émirats arabes unis ; Fahad M. Alturki, Fonds monétaire arabe ; Laura Thompson, OIT ; Mohannad Al Suwaidan, OPEP ; Fuad Albassam, Fonds de l'OPEP.

Invités : Kristalina Georgieva, Directrice générale du Fonds monétaire international
Ajay Banga, Président de la Banque mondiale.

Secrétariat du G24 : Iyabo Masha, Julius Duran, Estanislao Rengifo, Angelica Huerta Ojeda.

Secrétariat du FMI pour le G24 : Najla Nakhle, Sébastien Vanhoucke, Aric Maiden

¹ Personnes assises à la table de discussion.